

Quelques pistes pour demain et après-demain

Michèle GASC

Bureau de la formation de la D.L.L.

L

La formation des bibliothécaires français est un des éléments majeurs de la politique de l'Etat dans le domaine des bibliothèques. Celle-ci s'est manifestée notamment depuis 1986 par la création des nouveaux centres régionaux de

formation professionnelle et par la réforme du C.A.F.B. Il faut certainement poursuivre dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés, en fixant de nouveaux objectifs prioritaires. Les plus importants pourraient être les suivants.

Développer la recherche

Une formation, de quelque nature qu'elle soit, a besoin d'être irriguée par un état de la recherche suffisamment important et actif. Lorsque la recherche est trop peu développée, la

formation ne peut se détacher de la reproduction et de l'instrumentalisation des connaissances. Le nouveau statut de l'ENSSIB est conçu pour que cette école devienne un établissement de recherche pouvant délivrer des diplômes de 3ème cycle. Mais la recherche en sciences de l'information doit aussi se développer dans les universités. Jusqu'ici très centrée sur l'information scientifique et technique, elle devrait élargir son territoire à des domaines plus vastes incluant les services publics.

Il serait important également de veiller à la coordination des travaux des différentes équipes. Un programme général de développement de la recherche pourrait être élaboré.

Professionaliser les formateurs

La professionnalisation des formateurs des Centres Régionaux de Formation est aujourd'hui insuffisante.

Il est important que la formation puisse être exercée par des professionnels en prise directe sur la réalité. Mais en l'absence de possibilités de décharges de service importantes, les professionnels ne peuvent consacrer que très peu d'heures à la formation, que ce soit aux interventions ou à leur préparation. Cet état de fait nuit en outre à l'acquisition rapide de compétences pédagogiques et à la mise en oeuvre d'une formation de formateurs ciblée et efficace.

Il faut par ailleurs distinguer les domaines généraux des domaines très pointus qui ne requièrent que peu de temps d'intervention, et pour lesquels le système actuel convient.

Pour concilier ces différents impératifs, ne pourrait-on étudier la possibi-

lité d'un exercice à mi-temps de la formation par les professionnels ? Il pourrait y avoir compensation financière accordée aux employeurs (universités, collectivités, etc...) qui s'engageraient à décharger de leur service pour une moitié de leur temps certains personnels.

Reconnaître toutes les formations

Toute formation longue, qu'elle soit pré ou post-recrutement, doit donner lieu à la délivrance d'un diplôme homologué, situé sur l'échelle des diplômes généraux et reconnu pour un niveau de recrutement. C'est la seule garantie de la qualité des formations et de la possibilité d'une reconnaissance de ces diplômes à l'étranger.

La formation continue, si l'on veut qu'elle se développe et qu'elle soit un droit réel exercé par tous, doit aussi être validée et figurer dans le dossier des agents. Pour que ce droit puisse s'exercer, il faut évidemment que la formation continue soit organisée de telle sorte que l'accès en soit possible, à la fois matériellement et psychologiquement, ce qui est une autre affaire.

Articuler formation professionnelle et formation générale

C'était une des grandes ambitions de la réforme de 1986. Il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une articulation harmonieuse entre enseignement professionnel et enseignement général :

- découper dans les matières générales un ensemble interdisciplinaire finalisé pour les professionnels de la culture comprenant d'une part une culture gé-

nérale à la fois historique et contemporaine et une culture technique.

- mettre à l'étude les relations entre cet ensemble et celui des savoirs professionnels, ce qui ne peut se faire que par le développement de la recherche et par la mise en place d'équipes mixtes d'universitaires et de formateurs professionnels.

L'articulation entre enseignement professionnel et enseignement général concerne les contenus et les méthodes, c'est-à-dire d'une part la conception des diplômes à finalité professionnelle tels que DEUST et DESS, mais aussi l'initiation aux techniques documentaires dans l'enseignement général, la sensibilisation au livre et à la lecture faite par des bibliothécaires, la connaissance de la création littéraire et de l'édition.

Cette articulation souhaitable ne concerne pas, ou peu les structures. C'est d'ailleurs dans la mesure où l'articulation des contenus n'est pas réalisée que l'on est obligé de conserver des structures de gestion distinctes, ce qui, par exemple dans l'Université, peut être considéré comme un gaspillage de ressources, et finalement comme un obstacle à l'intégration.

Le grand risque réside selon moi dans l'échec de l'articulation des contenus, par une méconnaissance des problèmes et par une conception excessivement conservatrice et rétrograde des rapports entre culture générale et culture professionnelle, que peut renforcer le corporatisme professionnel. Si l'on continue d'assimiler abusivement les deux niveaux (contenus et structures.), il sera impossible de parvenir à résoudre le problème. On essaiera à nouveau de concentrer les moyens sur un nombre réduit de centres, et on se rendra compte, trop tard, que l'on n'a pas avancé d'un pouce.